

Vous êtes une association, une coopérative, un particulier ?
Rejoignez la dynamique citoyenne altiligérienne pour placer
l'écologie au coeur des réflexions, des décisions et des actions...

Adhérez au REN 43 !

Adhésion association : 20€ minimum

Adhésion particulier : 10€



REN 43

8 rue Crozatier

43 000 LE PUY EN VELAY

06.18.29.00.59

ren43@rivernet.org

www.ren43.org

Plaquette réalisée
avec le soutien de :



Vous êtes une structure engagée dans la préservation de
l'environnement, de la santé, du patrimoine...

Vous êtes une personne motivée par ces thématiques, vous
souhaitez nous soutenir, agir...

REJOIGNEZ NOTRE RESEAU de 14 organismes !



Réseau Ecologie Nature Haute-Loire



Ensemble, agir pour une écologie citoyenne

www.ren43.org

Membre de :



Conception/réalisation : R. Daumas (REN 43) - Crédits photographiques : C. Tomati, P. Gay (LPO), P. Pommaré, A. Vidié et L. Olivier (MDDT 43) - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Le REN, c'est quoi ?

Une fédération d'associations ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et de la protection de l'environnement.

- Fédérer les associations de protection de l'environnement de Haute-Loire ;
- Préserver l'environnement naturel, les milieux et les écosystèmes, la faune sauvage et la santé humaine ;
- Promouvoir un mode de développement économe des ressources, de l'énergie et de l'espace, respectueux de la santé, équitable et soutenable sur le long terme, et ceci dans tous les domaines : agriculture, industrie, transport, habitat... ;
- Animer le débat public et la citoyenneté dans le domaine environnemental dans le département de la Haute Loire.

Le REN, pour quoi faire ?

Agriculture, déchets, énergie, biodiversité

4 groupes de travail du REN



Le REN, structure fédérée

Représentant en Haute-Loire de la FRANE (Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement) et de FNE (France Nature Environnement), réseau de 3000 associations fédérées.



- La circulation de l'information, la mise en relation, l'échange, le débat entre les associations adhérentes et, le cas échéant, la recherche de positions communes ;
- L'amélioration de la notoriété, de l'attractivité, de la crédibilité du tissu associatif écologiste départemental ;
- La représentation des associations, au titre de l'intérêt général dans toutes les instances officielles permanentes ou temporaires concernant les domaines de l'environnement, de la santé, du développement durable et plus généralement de l'écologie au sens large.

Le REN, quels objectifs ?

